

(OMC). L'adhésion de la Chine à l'OMC l'amarrerait plus fermement au système économique et commercial mondial, consoliderait son engagement envers un système commercial fondé sur des règles, contribuerait à raffermir la situation des membres du noyau dirigeant qui sont favorables aux réformes économiques et encouragerait la poursuite de ces réformes. Cet aspect revêtira une importance particulière pendant que la Chine vivra les premières années de l'ère post-Deng et au moment où les dirigeants se verront dans l'obligation de s'attaquer aux problèmes économiques exposés à la section 4 du présent document. Le Canada devrait continuer d'oeuvrer en faveur de la réintégration de la Chine dans le giron du GATT et de l'OMC, non seulement parce que cela procurera un accès plus sûr des exportations canadiennes au marché chinois, mais aussi parce que cette orientation enverra un message énergique aux pays de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique où les réformes économiques sont hésitantes. Toutefois, la réintégration doit être assortie d'engagements clairs en faveur de la libéralisation de la part de la Chine, ce qui comprend notamment l'adoption de règles plus transparentes et l'acceptation des disciplines internationales régissant les mesures prises par les responsables de la réglementation chinoise. Ces engagements, en plus de garantir des marchés aux exportateurs canadiens, limiteront la marge d'arbitraire dans le domaine économique de la part des autorités chinoises, ce qui soutiendra du même coup l'élargissement du processus de réforme dans ce pays.

Enfin, le Canada n'a pour l'instant signé avec la Chine ni un Accord de protection de l'investissement étranger (APIE) ni une entente bilatérale de double imposition (EBDI). Compte tenu des réformes présentes et futures en Chine dans le domaine de l'investissement, et de l'intérêt que les entreprises canadiennes porteront vraisemblablement au marché chinois, les décideurs canadiens devraient examiner attentivement les retombées susceptibles de découler de la négociation à la fois d'un APIE et d'une EBDI avec la Chine d'ici deux à trois ans.

Executive Summary

In 1978, China's leadership reached the conclusion that more extensive use of productive factors was not the best means of achieving rapid, and sustainable, economic growth and development. Sustained rapid growth and development would require that the economy be restructured so as to enhance the productivity and the efficient use of resources. To achieve this objective, it was decided to adopt market-oriented reforms. No blueprint for the structure of the economic system on which the reform process would converge was established. Since then, economic reform has involved the relaxation of direct planning controls, the decentralization of economic decision making, increased reliance on markets to set prices and output, the